

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 03/08/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6.

OBJET : CLOTURE ECOLE : DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut changer la clôture qui borde le terrain de l'école côté sud, vu l'extension du bâtiment.

L'entreprise BATRAMA, qui réalise déjà des travaux dans le cadre de l'extension de l'école, a proposé un devis de 2 980.00 €HT pour la dépose et l'évacuation de la clôture existante et la mise en place d'une clôture rigide sur 40 M.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le changement de la clôture qui borde le terrain de l'école côté sud,**
- **valide le devis de l'entreprise BATRAMA pour un montant de 2 980.00 €HT**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 Août 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire
Raymond GROS

